

versé 100 000 \$ au Secrétariat des Nations Unies pour faciliter l'organisation de l'Année et la participation des personnes handicapées à la célébration de leur année.

Contribution financière du Canada au système des Nations Unies

Le Canada a versé 19,3 millions de dollars au budget ordinaire des Nations Unies pour 1980. Les dépenses sont réparties entre tous les États membres suivant un barème établi principalement en fonction du revenu national. La quote-part du Canada, qui est de 3,28 % (elle a été augmentée par rapport à 1979), est la huitième en importance. En tant que membre de la famille des institutions spécialisées de l'ONU, le Canada verse aussi à ces organisations autonomes (dont l'AIEA) des contributions qui se sont élevées à plus de 30 millions de dollars pour l'année financière 1979-1980.

Des versements supplémentaires vont à la FNUOD et à la FINUL, les deux plus récentes forces de maintien de la paix des Nations Unies au Moyen-Orient. (La troisième force, l'UNFICYP, est financée par le biais de contributions volontaires établies par voie d'arrangement préalable.) Le barème spécial mis au point pour financer ces opérations accroît la part des membres permanents du Conseil de sécurité et réduit le fardeau imposé aux pays plus pauvres. En vertu de cet arrangement, la quote-part du Canada est encore une fois de 3,28 %, ce qui la porte pour l'année 1980-1981 à environ 1 million de dollars pour la FNUOD et 5,2 millions de dollars pour la FINUL.

Le Canada verse en outre au système onusien des contributions volontaires qui dépassent d'ailleurs de beaucoup ses quotes-parts statutaires. Ces contributions supplémentaires servent principalement à financer l'aide au développement. Le Canada accorde la priorité aux fonds d'aide générale au développement ainsi qu'à l'aide agricole, étant donné qu'il est l'un des principaux producteurs alimentaires du monde et qu'il préfère en principe ne pas morceler ses contributions entre les fonds spéciaux, dont un nombre sans cesse croissant existe au sein des Nations Unies. Les fonds d'aide générale au développement (PNUD, UNICEF, FNUAP) ont reçu au total 57 millions de dollars en 1980; 95 millions de dollars (10 millions en espèces et 85 millions en denrées alimentaires) ont été accordés au Programme alimentaire mondial, tandis que le Fonds international de développement agricole n'a pas fait de demande de financement pour l'année à l'étude. Des contributions moins importantes, en espèces et en nature, sont allées à des programmes d'aide humanitaire et de secours aux réfugiés (11 millions de dollars répartis entre l'UNRWA et le HCR), aux victimes de l'apartheid en Afrique australe et aux victimes de catastrophes naturelles. Le gros de ces fonds a été acheminé par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

LA FRANCOPHONIE

La participation à la Francophonie est un élément fondamental et permanent de la politique extérieure du Canada,

celui-ci y voyant un instrument de dialogue utile et un cadre de coopération efficace. Les activités et les rencontres auxquelles le Canada a participé ont été particulièrement nombreuses au sein des diverses institutions de la Francophonie, telles l'Agence de coopération culturelle et technique, la Conférence des ministres de l'Éducation, ainsi que celle des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française. Le Canada a également appuyé les nombreuses initiatives d'associations internationales francophones de caractère privé.

Entre autres événements d'importance, une première Conférence internationale des ministres de la Justice des pays d'expression française avait lieu à Paris en septembre. Le Canada, pour sa part, a été l'hôte de la onzième assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française. Il a également accueilli le secrétaire général de l'Agence, ainsi qu'une mission d'évaluation des programmes de l'organisme.

La recherche du dialogue et de la solidarité s'est par ailleurs manifestée par la poursuite de l'étude du projet de conférence de chefs d'État et de gouvernement des États partiellement ou entièrement francophones, temporairement désigné « Communauté organique ». Le président Senghor du Sénégal a consulté de nombreux pays susceptibles de s'y intéresser. Toutefois, la conférence préparatoire des ministres des Affaires étrangères, qui devait avoir lieu à Dakar en décembre, a été reportée à une date indéterminée.

Agence de coopération culturelle et technique

Fondée en mars 1970 à Niamey, au Niger, l'Agence de coopération culturelle et technique est la clef de voûte des organisations internationales francophones. Elle comprend 28 États membres, 4 États associés, et 2 gouvernements participants. Son but est de développer entre les États partiellement ou entièrement de langue française, une coopération multilatérale dans les domaines apparentés à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux techniques.

L'Agence a tenu une conférence générale extraordinaire à Paris, en mars. La conférence générale constitue l'instance supérieure de l'Agence. La délégation du Canada était présidée pour la première fois par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En faisaient également partie le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec et le ministre de la Jeunesse, des Loisirs et des Affaires culturelles du Nouveau-Brunswick. Le Québec et le Nouveau-Brunswick détiennent l'un et l'autre le statut de gouvernement participant aux institutions, activités et programmes de l'Agence.

La conférence extraordinaire de Paris revêtait une importance toute particulière car elle était chargée de réformer en profondeur les textes fondamentaux de l'Agence, aucune décision n'ayant pu être prise sur les propositions de réforme à la Conférence de Lomé. Cette réforme, qui avait été l'objet de préoccupations depuis quelques années, portait sur la direction collégiale du Secrétariat de l'Agence, le mode de nomination, les attributions et la désignation des principaux